

[Texte]

endeavour to work together to go after those proceeds as best as our respective laws would allow. At that time, there was no Canadian law.

Mr. Robinson: My last question, Mr. Chairman, is with respect to a very offensive American law, which has been directed against some very distinguished Canadians over the years. I am speaking now, of course, of the McCarran-Walter Act. The provisions in that act operated to deny entry, among others, to Farley Mowatt, a number of distinguished university professors, a former Attorney General of Manitoba, and a number of other distinguished Canadians, Mr. Chairman.

Now, as I understand it, interim legislation has been adopted by the United States Congress on this matter for a one-year period. Could the minister indicate whether any representations have been made by our government to the United States government urging them to make permanent this interim measure, which, as I understand it, expires at the end of this year, so that Canadians will not be the victims of this kind of harassment at the border?

Mr. Hnatyshyn: Well, I am not sure of the applicability to this legislation. I am just not aware of those circumstances. I would have to inquire of my colleague, the Secretary of State for External Affairs, with respect to that aspect. There might be an opportunity to get that information by a subsequent witness.

Mr. Robinson: Well perhaps the minister could make the necessary inquiries through his officials and report back to the committee.

Mr. Hnatyshyn: I will be glad to find out.

The Chairman: Mr. Minister, do you have a closing statement?

Mr. Hnatyshyn: In closing, I want to thank the members of the committee for their usual courtesy. I look forward to the diligent work of the committee to bring this matter through to the House of Commons so that we can move quickly to pass the law, hopefully before the House adjourns this summer, or June 30, whichever shall first occur.

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: We also wish to thank Mr. Mosley, Mr. Bellemare, and Mr. Corbett for their attendance.

Perhaps we can now move to a very important question and deal with it as expeditiously as possible. I asked the clerk to proceed with seeking out witnesses. The RCMP and External Affairs have indicated an eagerness, a willingness to be here. We have tentatively suggested the RCMP for Tuesday next, June 21, from 11 a.m. to 12.30 p.m., and External Affairs in the afternoon of that same day, 3.30 p.m. to 5 p.m. I invite your reaction and comment.

[Traduction]

un échange d'informations sur les produits d'un crime en faisant le nécessaire pour collaborer avec l'autre pays afin d'essayer de récupérer ces produits dans la mesure où ne le permettent nos lois respectives. À ce moment-là, il n'y avait aucune loi canadienne régissant cette question.

M. Robinson: Monsieur le président, ma dernière question concerne une loi américaine profondément choquante, qui a été utilisée au fil des années contre d'éminents Canadiens. Il s'agit, bien sûr, de la Loi McCarran-Walter. En vertu des dispositions de cette loi, l'entrée a été refusée, entre autres à Farley Mowatt, à plusieurs professeurs d'universités distingués, à un ancien procureur général du Manitoba et à plusieurs autres éminents Canadiens.

Maintenant, si je ne m'abuse, une loi provisoire a été adoptée par le Congrès américain et doit s'appliquer pendant un an. Le ministre pourrait-il nous dire si notre gouvernement a exercé des pressions auprès de l'administration américaine pour qu'elle rende permanente cette mesure qui, je crois, doit expirer à la fin de l'année, afin que les Canadiens ne soient plus victimes de ce genre de harcèlement à la frontière?

M. Hnatyshyn: Je ne connais pas bien l'application de cette loi. Je ne suis pas au courant des circonstances. Il va falloir que je m'informe auprès de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour avoir plus de détails. Peut-être pourriez-vous avoir la réponse en interrogeant un autre témoin.

M. Robinson: Le ministre pourrait peut-être s'informer par l'intermédiaire de ses fonctionnaires et faire rapport au Comité.

M. Hnatyshyn: Avec plaisir.

Le président: Monsieur le ministre, voulez-vous dire quelque chose pour terminer.

M. Hnatyshyn: J'aimerais remercier les membres du Comité pour leur courtoisie habituelle. Je sais que le Comité travaillera fort pour que le projet de loi soit renvoyé à la Chambre des communes et que nous puissions rapidement l'adopter, de préférence avant l'ajournement de la Chambre pour l'été ou le 30 juin, selon la première de ces deux dates.

Des voix: Ah, ah!

Le président: Nous remercions également M. Mosley, M. Bellemare et M. Corbett pour leur participation.

Passons maintenant à une question très importante et essayons de la régler le plus rapidement possible. J'avais demandé au greffier d'entrer en contact avec les témoins. La GRC et les Affaires extérieures ont manifesté leur intérêt à comparaître. Nous avons provisoirement réservé la GRC pour le mardi 21 juin prochain, de 11 heures à 12h30, et les Affaires extérieures pour l'après-midi de la même journée, soit de 15h30 à 17 heures. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.